

65530 - Fonds d'innovation

**Contrats Départementaux - Fonds d'Innovation -
diagnostic territorial des équipements sportifs couverts,
découverts et des sports de nature sur le périmètre de
la CDC du Pays Rhénan**

CP/2019/522

Service chef de file :

J - Mission éducation, sport, jeunesse
J360 - Service du Sport

Résumé :

Le Conseil départemental du Bas-Rhin a décidé, par délibération n° CD/2016/158 du 8 décembre 2016 et CD/2017/004 du 20 mars 2017 de développer un partenariat renforcé avec les acteurs locaux au travers des contrats départementaux de développement territorial et humain.

Dans le cadre du Fonds d'innovation territoriale, le présent rapport propose à la Commission Permanente de décider de cofinancer un diagnostic territorial des équipements sportifs couverts et découverts, ainsi que les sports de nature sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Rhénan.

Cette étude a pour objet de produire un diagnostic territorial approfondi, de proposer une répartition de la gestion des équipements entre les communes et l'intercommunalité et de déterminer le potentiel de développement des loisirs de pleine nature.

Il est également proposé à la Commission Permanente d'approuver les termes du projet de convention financière à conclure pour ce projet.

Les contrats départementaux constituent le volet stratégique du partenariat engagé par le Département avec les acteurs locaux sur la période 2018 – 2021. Ils ont vocation à traduire l'ambition collective à l'échelle de chaque territoire d'action du Département et à définir les enjeux prioritaires d'aménagement et de développement co-construits avec les acteurs des territoires.

Le projet de diagnostic des équipements sportifs et des sports de nature, en partenariat avec le Département, s'inscrit pleinement dans un des enjeux prioritaires du territoire d'Action Nord : « Développer le thermalisme et le tourisme : développer les sports de nature ». Les enjeux du territoire Nord ont été approuvés par le Conseil Départemental le 20 mars 2017.

Le territoire de la Communauté de Communes du Pays Rhénan dispose de nombreux équipements sportifs, couverts et découverts, mais également un patrimoine naturel important permettant de pratiquer les sports de nature.

Consciente de ce potentiel sportif et touristique, la Communauté de Communes du Pays

Rhénan a souhaité co-construire avec le Département et l'ensemble des partenaires une stratégie de développement mesuré des activités de pleine nature, et de gestion des équipements sportifs de son territoire.

L'objectif est de trouver une réponse adaptée pour la pratique des activités de pleine nature, notamment au droit de la Moder, site majeur de pratique du canoë-kayak, tout en y intégrant de nouvelles pratiques et ainsi constituer une offre attractive.

Par ailleurs, la Communauté de communes récemment fusionnée souhaite mettre à plat la gestion de l'ensemble de ces équipements sportifs, et distinguer les équipements d'intérêt intercommunautaires des structures communales.

Pour ce faire, il apparaissait nécessaire de mener un diagnostic permettant à l'intercommunalité de déterminer son champ d'actions et de développement.

Ce diagnostic se fera en plusieurs phases :

- une analyse des données concernant l'offre d'activités sportives sur le territoire ;
- une analyse des pratiques et de la demande de pratiques sportives ;
- une analyse croisée de l'offre et de la demande d'activités sportives ;
- le traitement des données et conclusion de l'étude avec la présentation de scénarii de développement puis proposition d'un plan d'action.

Les partenaires institutionnels engagés autour de cette étude sont la Communauté de communes du Pays Rhénan, le Département du Bas-Rhin et l'Etat.

Les co-financeurs prévisionnels de l'étude sont la Communauté de communes du Pays Rhénan à hauteur de 27%, l'Etat à hauteur de 40% et le Département à hauteur de 33%.

A la suite d'une consultation lancée par la Communauté de communes du Pays Rhénan, dont le cahier des charges a été rédigé en partenariat avec le Département, c'est le Cabinet Eneis (Branche de KPMG) qui a été retenu pour mener à bien cette étude dont le rendu final est attendu pour le mois de février 2020.

Le coût de l'étude s'élève à 35 198 €.

La commission territoriale Nord du 07 novembre 2019 a rendu un avis favorable sur l'éligibilité de cette étude et a proposé la contribution financière du Département à hauteur de 33% soit 11 615 € au titre du fonds d'innovation territoriale.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer une subvention d'un montant de 11 615 € à la Communauté de Communes du Pays Rhénan soit 33% du coût total de l'étude conformément aux critères de financement du fonds d'innovation du contrat départemental (délibération n° CD/2017/004 du 20 mars 2017).

Il est également proposé à la Commission Permanente de décider d'approuver les termes du projet de convention financière à conclure entre le Département et la Communauté de Communes du Pays Rhénan.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP-DM-Reports)	Crédits disponibles non engagés	Montant proposé
44345	65 - 65734 - 32	24 285,00 €	12 000,00 €	11 615,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente, par délégation et sur proposition de son président :

- décide dans le cadre de la démarche de partenariat renforcé au travers du contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Nord du principe du soutien du Département du Bas-Rhin au financement de la Communauté de Communes du Pays Rhénan pour la réalisation d'une étude de diagnostic des équipements sportifs et des sports de nature;

- attribue une subvention au titre du Fonds d'Innovation Territoriale de 11 615 € représentant 33% du coût de l'étude précitée ;

- approuve, les termes du projet de convention financière afférente, jointe en annexe à la présente délibération, à conclure entre le Département du Bas-Rhin et la Communauté de Communes du Pays Rhénan ;

- autorise son président à signer cette convention.

Strasbourg, le 22/11/19
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY